



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Lundi 4 juillet 2016 Date d’Affichage du compte- rendu : - 8 JUIL. 2016	L’an deux mille seize, le 4 juillet à 19h30 , le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le 30 juin 2016, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
Nombre de Conseillers : Φ En exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6	Monsieur Gabriel DAUBE , Maire, Mesdames Odile DUCREY et Marie-Line MARIE (arrivée à 19h45) et Monsieur Marc FEDINI , Adjoints, <u>Mesdames</u> Maryvonne BLYTH (départ à 20h30) , Céline DELAFOSSE , Fanny LAIR , Monique LEBRUN , Maryline MESSAGER , Conseillères. <u>Messieurs</u> Bertrand LEBOUTEILLER , Jérôme LECONTE , Guy PAREY , Damien PILLON Conseillers. <u>Absents excusés</u> : Françoise DESHEULLES (pouvoir à Mme DUCREY), Isabelle LEVOY (pouvoir à Mme MARIE), Alain BARRÉ (pouvoir à Mr PAREY), Jean- Michel LE CONTE , Denis LENESLEY , Michel LÉTANG (pouvoir à Mr PILLON),
Ont Assisté également à la réunion	Yolande TONA, Secrétaire Générale
Secrétaire de Séance :	Monique LEBRUN

2016.7.70 Fixation des tarifs des gîtes communaux pour l’année 2017
Code 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Périers adhère à l’association Gîtes de France et à l’antenne Clé vacances afin de louer ses gîtes communaux (un studio et deux logements de type F 4).

Aussi, et comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la révision des tarifs et d’autoriser Mr le Maire à signer les contrats d’engagement annuels.

Le conseil municipal,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération 2015/6/60 du 11 juin 2015, par laquelle le conseil municipal a revalorisé les tarifs de location des gîtes communaux pour l’année 2016,

VU, la proposition de la commission ressources réunie le 28 juin 2016, de maintenir les tarifs des gîtes communaux sur l’année 2017,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
 050-215003948-20160704-20160770-DE
 Date de télétransmission : 08/07/2016
 Date de réception préfecture : 08/07/2016

Article 1 :

- **FIXE** les tarifs de location des gîtes communaux pour l'année 2017 comme suit :

LOCATIONS SAISONNIERES

TARIFS 2017- SEMAINE		
	GITES DE France Logements 777 et 779	CLEVACANCES Logement 7001 (studio)
HAUTE et TRES HAUTE SAISON (du 8 juillet au 2 septembre 2017)		
Prix public	390 €	230 €
MOYENNE SAISON (du 4 février au 4 mars, du 29 avril au 1 ^{er} juillet ; du 2 septembre au 23 septembre ; du 21 octobre au 4 novembre et du 23 décembre au 30 décembre 2017)		
Prix public- maximum conseillé : 70% du tarif haute saison	275 €	180 €
BASSE SAISON (autres périodes que celles mentionnées ci- dessus)		
Prix public- maximum conseillé : 60% THS	240 €	145 €
PRIX JOURNEE POUR LA LOCATION WEEK EEND		
Prix public	65 €	45 €

***Prix à la journée hors week end** conseillé : prix à la semaine divisé par 7

***Prix net** : tarif brut moins 13 % affectés au relais départemental

***Prix public** : tarif brut par semaine

*Conformément à la délibération 40/97 du 1er juillet 1997, la consommation d'électricité pour les locations ci- dessus, au- delà d'une consommation forfaitaire de 8 kw/h par jour, sera facturée au tarif de 0,13 € par kw/h

MID- WEEK (du lundi 14h au vendredi 12h, hors vacances scolaires, soit 4 nuits)		
	GITES DE France Logements 777 et 779	CLEVACANCES Logement 7001 (studio)
Prix public-maximum 40% THS	160 €	90 €

Pour les séjours d'une durée inférieure à une semaine, les draps ne sont pas fournis.

FORFAIT	Logements 777 et 779	Logement 7001 (studio)
Dépôt de garantie	170 €	170 €
Forfait ménage*	70 €	35 €
Tarif pour l'accueil des animaux	10,00 €	10,00 €

* Forfait ménage, restitué si le logement est rendu correctement nettoyé (DCM 40/97 du 1er juillet 1997)

Le dépôt de garantie et le forfait ménage font l'objet de deux chèques différents.

LOCATIONS MENSUELLES : TARIFS 2017

Tarifs mensuels pour l'année 2017 hors de la haute saison et pour des durées supérieures à 1 mois :

	Logements 777 et 779	Logement 7001 (studio)
Loyer mensuel	430 €	260 €
Dépôt de garantie	300 €	200 €
Forfait ménage	140 €	140 €

Le forfait ménage et le dépôt garantie font l'objet de deux chèques différents. Ils sont encaissés au moment de la réservation et sont restitués à la fin du séjour si aucune dégradation n'a été constatée et que le ménage a été correctement effectué.

Pour les locations mensuelles, le locataire doit également s'acquitter des dépenses d'électricité calculées en fonction de la consommation réelle et facturé au prix de 0.13 € et les dépenses d'eau relevées au compteur et facturées au prix du m3 d'eau majoré de l'assainissement.

L'accueil des animaux est autorisé, sous réserve du versement d'un supplément de 10 € et de la présentation du carnet de vaccination de l'animal.

Les courts séjours en semaine d'une durée inférieure à 4 nuits ne sont pas acceptés (hormis les mid-week).

Article 2 :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les contrats d'engagements annuels 2017 avec Clévacances et Gîtes de France.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Périers, le 2 juillet 2016,
 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Gabriel DAUBE

Accusé de réception en préfecture
 050-215003948-20160704-20160770-DE
 Date de télétransmission : 08/07/2016
 Date de réception préfecture : 08/07/2016